

Berne, le 2 juin 1982

2 juin 1982

Note à Messieurs les Conseillers fédéraux

Conférence des ministres européens de la justice, Athènes,
25 au 27 mai 1982

Département de justice et police. Note du 2 juin 1982 (annexe

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

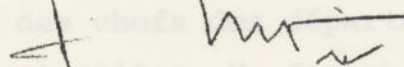
d é c i d e :

Il est pris acte de la note du département de justice et police du 2 juin 1982.

Extrait du procès-verbal:

- EJPD 3 pour exécution

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



Berne, le 2 juin 1982

Note à Messieurs les Conseillers fédéraux

Conférence des ministres européens de la justice,
Athènes, 25 au 27 mai 1982

1. Cette conférence, présidée par M. S. Alexandris, ministre grec de la justice, a été bien fréquentée: dix-neuf pays membres du Conseil de l'Europe étaient représentés (seize par les ministres de la justice eux-mêmes); assistaient en outre des représentants de la Finlande, du Saint-Siège, du Canada et de diverses organisations internationales.
2. La délégation suisse comprenait notamment, sous ma direction, M. Clemens Stöckli, conseiller d'Etat, président de la Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police, M. Joseph Voyame, directeur de l'Office fédéral de la justice, M. Samuel Burkhardt, secrétaire adjoint du DFJP.
3. Outre le rapport du secrétaire général du Conseil de l'Europe sur les activités juridiques de cet organisme, l'ordre du jour comprenait trois points: l'acquisition du nom de famille, la criminalité et la récession et, enfin, l'encombrement des tribunaux en raison des accidents de la circulation.

4. Dans son rapport sur les activités du Conseil de l'Europe, le secrétaire général a notamment marqué son inquiétude face à certaines initiatives visant le renforcement d'une Europe judiciaire et juridique limitée aux pays de la Communauté.

Dans mon intervention, j'ai souligné le rôle du Conseil de l'Europe - et la menace de désaffection -, relevant que de nombreux problèmes gagneraient à être résolus au niveau plus large des Vingt-et-un plutôt qu'au niveau des Dix; en outre, j'ai évoqué la possibilité de revaloriser les conférences de ministres "techniques". J'ai été soutenu par quelques délégations (Autriche, Suède), alors que nous avons entendu les habituelles déclarations apaisantes de pays de la Communauté.

La résolution adoptée à ce sujet par la Conférence recommande notamment au Comité des ministres du Conseil de l'Europe de prendre toutes mesures à même de renforcer les travaux du Conseil de l'Europe dans tous les domaines du droit, y compris les droits de l'homme, afin que le Conseil de l'Europe puisse effectivement maintenir et développer son rôle dans la coopération juridique en Europe.

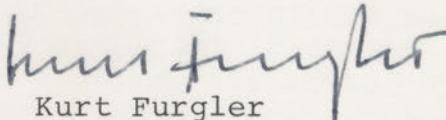
5. Le débat sur l'acquisition du nom de famille - intéressant pour nous puisque le problème est actuellement pendant au Conseil national dans le cadre de la révision du droit de la famille - a montré qu'il était utopique de vouloir unifier le droit européen sur ce point. En revanche, il serait sans doute possible, selon notre proposition, de déterminer le droit national décisif, afin d'éviter le risque que la même personne n'ait des noms différents d'un pays à l'autre.

6. Le sujet Récession économique et criminalité a donné à l'auteur du rapport, le ministre français de la justice, l'occasion d'exposer ses idées dans le domaine de la politique criminelle (éviter une augmentation "mécanique" des incarcérations, éviter d'élargir les populations "cibles" de la justice pénale, prévenir les causes profondes de la criminalité).

Ne voulant pas sortir du sujet, j'ai relevé que la récession économique pouvait avoir les effets suivants: glissement vers la criminalité pour "sauver" des entreprises défailtantes; criminalité due au désœuvrement ou au dénuement; difficulté de trouver du travail pour les détenus libérés.

Dans une assez longue résolution, la Conférence des ministres a préconisé en particulier une étude sur les mesures à prendre pour prévenir la délinquance au sein des entreprises et la délinquance juvénile.

7. L'encombrement des tribunaux en raison des accidents de la circulation n'a pas donné lieu à un débat intéressant, d'autant moins que les accidents ont tendance à diminuer quelque peu. C'est du reste un problème qui ne se pose guère en Suisse, du moins au niveau du droit civil.
8. Dans l'ensemble, une conférence bien organisée, intéressante (bien que l'un ou l'autre des sujets ait été trop technique), qui a permis aussi des entretiens particuliers fructueux.


Kurt Furgler